



DÉCISION N° 2025/61

PORTANT DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE

A MONSIEUR DOMINIQUE BUISSON

La directrice générale de l'établissement public foncier d'Occitanie,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008 modifié, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 mars 2022, publié au JORF du 13 mars 2022, portant renouvellement du mandat de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie ;

Vu la décision n°2018/02 du 23 janvier 2018 de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie portant nomination de M. Dominique BUISSON en qualité de directeur foncier Ouest ;

DÉCIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique Buisson, directeur foncier Ouest, à l'effet de signer en l'étude de Maître Ugo BARRERE, notaire à TOURNEFEUILLE, les actes ci-après désignés :

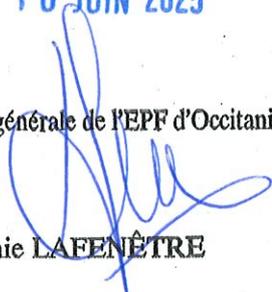
- La promesse unilatérale de vente au titre de laquelle l'EPF d'Occitanie bénéficie de la faculté d'acquérir la parcelle cadastrée section BR n°40 sise sur la commune de Fonsorbes (31 470), pour un montant de CINQ CENT TRENTE MILLE EUROS (530 000,00 EUR).
- Tout acte modificatif de la promesse susvisée ainsi que la réitération par acte authentique, sous réserve de l'accomplissement des conditions suspensives.

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public foncier d'Occitanie et notifiée à l'intéressé.

Montpellier, le

10 JUIN 2025

La directrice générale de l'EPF d'Occitanie


Sophie LAFENÊTRE